

Des voix: Oh, oh!

M. Gilbert: Exactement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils disent qu'ils se préoccupent des pauvres; moi j'affirme qu'ils cèdent aux pressions contre le bien-être social et contre la loi sur l'assurance-chômage. Je peux également lire les éditoriaux des journaux, mais je maintiens que le principe d'assurance-chômage établi pour venir en aide aux personnes qui sont privées de revenus parce qu'elles se trouvent sans travail est un principe social qui appartient à l'ordre le plus élevé. Le Parlement l'avait appuyé depuis 1940 et on le préconisait auparavant depuis déjà 20 ou 30 ans. Je soutiens que tout député ou parti qui tente de dénigrer le principe dont s'inspire le régime d'assurance-chômage ne mérite pas d'être entendu.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Permettez-moi de dire quelques mots à ce sujet.

Une voix: Je crois que le gouvernement ferait mieux d'écouter.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais parler de cette somme supplémentaire qui est censée servir d'avance de roulement. Je crois que le gouvernement a été stupide tout d'abord d'imposer le plafond. Je ne vois pas pourquoi il a été imposé et je crois qu'il faut le féliciter d'avoir reconnu son erreur. De fait, le ministre de la Justice (M. Lang), parlant au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) devant le comité permanent, a utilisé l'expression «coup de barre». Il a dit: «Oui, nous avons donné un coup de barre» et je le félicite de son aveu. Je le répète, le plafond n'aurait jamais dû être imposé.

Nous avons un régime de sécurité de la vieillesse au Canada. Nous avons une loi où il est stipulé combien les gens doivent recevoir.

Une voix: Elle n'est pas aussi bonne qu'elle devrait l'être.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable ami dit qu'elle n'est pas aussi bonne qu'elle devrait l'être. C'est juste, et il faudra que cela change bientôt sinon...

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Aucune disposition de la loi sur la sécurité de la vieillesse ne dit...

Une voix: Mais il y en aura bientôt une.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):... que lorsqu'un certain montant a été versé, il est impossible d'en verser davantage.

L'hon. M. Basford: Les conservateurs vont y inclure cette disposition, s'ils le peuvent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On peut comparer cette mesure au projet de loi à l'étude parce qu'il y a un fonds de sécurité de la vieillesse auquel sont créditées certaines sommes. Les paiements de sécurité de la vieillesse cessent-ils si le fonds présente un solde négatif? Non. Le ministre des Finances consent les avances nécessaires. Nous avons également une loi sur les allocations familiales; les enfants reçoivent un certain montant d'argent jusqu'à un âge déterminé, y est-il dit. Nous avons aussi la loi sur les allocations aux jeunes. Avons-nous une disposi-

Loi sur l'assurance-chômage

tion quelconque qui prévoit l'arrêt des paiements si le nombre des enfants devient tel que le coût total dépasse le montant prévu? Il n'existe aucune disposition semblable. Pourquoi alors mes amis à ma droite tiennent-ils à imposer un maximum sur le montant disponible aux chômeurs tant qu'ils touchent des prestations aux termes de la loi?

• (2140)

Nous avons des pensions et des allocations pour nos anciens combattants. Lorsque les anciens combattants répondent aux conditions de la Commission canadienne des pensions, ils reçoivent la pension prévue. Personne ne s'écrie «Oh, mais le contrôle parlementaire s'impose. Il faut une limite au montant que nous pouvons verser». Nous avons les allocations aux anciens combattants. S'ils satisfont aux exigences de la loi sur les allocations aux anciens combattants, ils touchent des allocations. Aucun Tory ne proteste «Mais nous devons avoir un contrôle parlementaire. Il faut une limite.» Pas du tout.

Le Régime d'assistance publique du Canada fonctionne à peu près de la même façon. Le gouvernement fédéral va même jusqu'à financer une partie de ce que les provinces font. A condition de respecter les conditions du Régime, les provinces peuvent verser des suppléments à leurs pensionnés, lancer divers programmes d'assistance publique et réclamer 50 p. 100 des frais d'Ottawa. Aucun plafond, aucune disposition ne les empêche de réclamer au-delà d'un certain montant. Que reproche-t-on donc aux chômeurs? Pourquoi les mettre au pilori de la sorte ce soir à la Chambre, pourquoi leur refuser cet argent?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes honorables amis à ma droite n'aiment pas entendre dire qu'ils n'auront par leur argent. Ils savent que, si le bill n'est pas adopté d'ici un jour ou deux l'argent dont la Commission d'assurance-chômage dispose pour les prestations aux chômeurs va être épuisé, qu'il y aura interruption ou hiatus dans les versements.

Il y a quelques années, l'assurance-chômage traversait une crise. Nos amis de l'autre endroit ont retardé l'adoption d'un bill affectant les fonds supplémentaires à la caisse d'assurance-chômage. Ils l'ont retardé pendant un week-end, voilà tout. Résultat: il y eut un retard d'un jour ou deux dans le versement de certaines prestations. J'ai réussi alors, comme ce fut rarement le cas au cours des nombreuses années où j'ai siégé à la Chambre, à obtenir le consentement unanime pour une motion de débat de mon bill visant à abolir le Sénat. Pourquoi? Parce que les députés étaient furieux que le Sénat ait décidé de retarder l'étude du bill pendant un week-end, ce qui avait retardé les prestations d'assurance-chômage d'une journée ou deux.

Les membres de l'opposition officielle adoptent maintenant une position dont la conséquence peut être la cessation des prestations mercredi ou jeudi de cette semaine et sûrement jusqu'au 15 février sinon plus tard. A mon avis, c'est là une attitude d'irresponsabilité. La Chambre se trouve dans une situation où elle doit décider aussitôt que possible si le bill à l'étude est justifié et si l'on doit l'adopter selon les mêmes principes qu'on invoque à l'égard des pensions de vieillesse, des allocations familiales et des pensions aux anciens combattants.

Nous ne voulons pas donner au chômeur l'occasion de se servir à même la caisse. Tout ce que nous voulons dire,